

## **VD\_GERICHTE LQ13.052032 vom 24. März 2014**

VD Tribunal cantonal, 2014-03-24, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd\\_gerichte\\_LQ13.052032](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_LQ13.052032)

FR: VD\_GERICHTE LQ13.052032 du 24 mars 2014

IT: VD\_GERICHTE LQ13.052032 del 24 marzo 2014

### **Erwägungen**

#### **E. 1**

P. \_\_\_\_\_ et C. \_\_\_\_\_, tous deux de nationalité [...], ont eu deux enfants, [...] et [...], nés en 2004 et 2006 respectivement.

#### **E. 2**

P. \_\_\_\_\_ réside à Cully avec les deux enfants. Elle travaille à 90 % en qualité de cheffe de projet pour le compte [...] depuis le 2 septembre 2013. Son salaire mensuel net est de 6'373 fr., treizième salaire compris. Elle est copropriétaire d'une maison en France avec C. \_\_\_\_\_, ainsi que propriétaire d'un appartement en France. Ses revenus locatifs s'élèvent à 692 euros par mois, soit environ 830 francs. Le total de ses revenus est ainsi d'environ 7'200 francs.

- 3 - Ses charges mensuelles se décomposent comme suit : 1'800 fr. pour le minimum vital élargi de 30 %, 800 fr. pour les deux enfants, 2'290 fr. pour le loyer et la place de parc, 422 fr. pour l'assurance-maladie, 75 fr. pour le téléphone et 933 fr. pour les impôts, soit au total 6'320 francs. Son solde disponible est ainsi de 880 fr. (7'200 fr. – 6'320 fr.).

#### **E. 3**

Le 29 novembre 2013, P. \_\_\_\_\_ a déposé une requête de mesures provisionnelles et superprovisionnelles auprès du Juge de paix du district de Lavaux-Oron tendant à obtenir le droit de garde sur les deux enfants et à fixer le droit de visite du père. Par ordonnance de mesures superprovisionnelles du 5 décembre 2013, le Juge de paix du district de Lavaux-Oron a confié la garde des enfants [...] et [...] à leur mère et fixé le droit de visite du père. En d roit :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.